

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2022**  
**Séance n° 1/2022**

**Présents** : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie-Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, BOURLIERE Claudine, AUGIER Romain, BACHELET Carole, CORRE Laurent, MARQUET François, GALEWICZ Anne-Marie

**Excusés** :

**Secrétaire de séance** : BACHELET Carole

**Date de la convocation** : 21 janvier 2022

## **INTERCOMMUNALITE**

### **1. Evolution des statuts de Roannais Agglomération**

Mme le Maire explique qu'une révision des statuts de Roannais Agglomération a été votée afin que ces derniers soient en conformité avec les dispositions de la loi « engagement et proximité ». Ainsi des compétences optionnelles deviennent compétences facultatives et Roannais Agglomération acquiert les compétences suivantes : photovoltaïques en toitures, photovoltaïques en ombrières et géothermie profonde.

Mme le Maire précise que Roannais Agglomération a approuvé ces changements de statuts le 10 décembre 2021 et propose aux conseillers de prendre une délibération concordante.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **2. Info sur les aides financières à l'habitat**

Mme le Maire donne lecture du bilan des aides financières accordées par Roannais Agglomération dans le cadre de l'aide à la rénovation de l'habitat pour 2021 aux habitants de la commune : 1 seule subvention de 1500€.

Pour 2022 l'enveloppe budgétaire votée par Roannais Agglomération est la suivante :

- « Rénov ton logement » et « prime à la sortie de la vacance » : 500 000 €
- « Rénov ta copro » : 140 000 €
- « Programme d'intérêt général » : 210 000 €

### **3. Renouvellement plan de formation CDG**

Mme le Maire rappelle l'obligation pour tout employeur d'établir un plan de formation annuel ou pluriannuel. Le plan de formation 2022 -2024 est défini par 4 objectifs :

- définir un cadre permettant à l'ensemble des agents de satisfaire à leurs obligations statutaires de formation,
- identifier des besoins de formations les plus pertinents pour favoriser l'accès à la formation des agents des collectivités de moins de 50 agents,
- anticiper les besoins de compétences et donner les moyens d'un service public efficace prenant en compte l'actualité, l'évolution de l'environnement territorial et des missions assumées par les petites collectivités,
- accompagner les transformations territoriales et contribuer aux dynamiques de territoire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le plan de formation 2022 – 2024.

## **ECOLE SPORT LOISIRS**

### **4. Situation covid**

La situation évolue régulièrement et le personnel s'adapte aux protocoles qui se succèdent.

Mme Déplace informe les élus que Mme Bartassot est absente à compter de ce jour. Afin de garantir le service de restauration scolaire les repas seront préparés et livrés par la maison de retraite de La Pacaudière et servis par les élus pour pallier à cette absence.

### **5. DEGEL : cotisation**

Il s'agit de l'association qui intervient dans le financement des activités et sorties scolaires. Elle est alimentée par une cotisation demandée aux mairies : 4.50€ /élève

### **6. AG palettes complices**

Mme Déplace énonce le compte rendu de l'assemblée générale. L'association compte 12 adhérents qui se réunissent le vendredi après-midi à la salle des sociétés.

L'association organisera une exposition les 19, 20 et 21 mai 2022 à la salle des fêtes.

#### **7. AG Les amis du livre**

Mme Déplace a assisté à l'assemblée générale de l'association. L'association compte 105 adhérents mais les membres de l'association regrettent que les nouvelles inscriptions n'aient pas compensées les départs. De nombreuses activités seront organisées au cours de l'année surtout destinées aux enfants.

#### **8. Aire de loisirs du stade**

Mme Déplace annonce que les structures de jeux commandées en fin d'année sont en train d'être posées.

### **FINANCES**

#### **9. AMI PEUPLIER subvention**

Mme le Maire présente le programme ACTEE-PEUPLIER (ACTEE=action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique)

L'objectif de ce programme est de soutenir et accélérer la performance énergétique du patrimoine culturel des collectivités.

La commune a sollicité ce programme afin d'obtenir une aide financière sur la maîtrise d'œuvre des travaux qui seront réalisés sur la salle des fêtes.

Dans ce programme 14 collectivités de la Loire ont été retenues pour 15 bâtiments à vocation culturelle.

Pour la commune le montant retenu est celui de la maîtrise d'œuvre qui s'élève à 57000 € et l'aide sollicitée est de 15 000 €.

La fin du programme est prévue pour 2023.

Mme le Maire demande donc aux élus l'autorisation de déposer le dossier.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande.

#### **10. Autorisation de paiement en investissement avant budget primitif**

Il convient de prendre une délibération pour autoriser le paiement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2022. Ces dépenses ne pourront pas excéder le quart des dépenses d'investissement budgétisées sur 2021. Ceci concerne le budget principal et le budget de la Résidence.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **COMMUNICATION**

#### **11. Bulletin municipal**

Mme Bajard annonce que tous les bulletins 2021 sont imprimés et distribués.

### **VOIRIE**

#### **12. Subvention 2021**

Mme le Maire annonce que la subvention sollicitée pour la voirie 2021 sera versée prochainement pour le montant de 38 003€.

#### **13. Parking Belle Campagne**

Le marché a été déposé sur la plateforme. Les offres seront déposées pour le 17 mars 2022 à 12h au plus tard.

Mme le Maire présente la mission SPS proposée par Créa synergie pour la réalisation de ces travaux. Le montant est de 547.31 € HT

Le conseil Mission SPS Devis créa synergie : 547.31 € HT

#### **14. Adressage : approbation du nom des voies**

Mme le Maire soumet aux conseillers la liste des noms de voies choisis. Les conseillers ont pu visualiser la localisation de chaque voie sur le logiciel BAL.

#### **15. Plan vélo**

Roannais Agglomération a mis en place le « plan vélo » qui aide au financement des pistes cyclables et pour les communes qui n'ont pas de piste cyclable à la mise en place d'équipements permettant de promouvoir la pratique du vélo.

Ainsi, la commune peut demander une participation au fond de concours pour l'acquisition des supports à vélos. L'aide serait de 100€ / support

Le conseil accepte à l'unanimité

#### **16. Travaux divers**

Les agents travaillent actuellement à la réfection du chemin du grignon.

M. Jeneste explique que le terrain en dessous du stade sera nettoyé : abattage des peupliers et acacias par l'entreprise Baptiste Bourlière.

### **BATIMENT**

#### **17. Façade de l'église : démarrage du chantier**

- Lot toiture- zinguerie

Une proposition entreprise Gallet (Ambierle) : 7 383 € HT

Le conseil accepte à l'unanimité

Le chantier commence le 14 février, avec 15 jours de pose d'échafaudage. La circulation rue de l'église sera donc modifiée.

- Lot serrurerie + métallerie : les devis ne sont pas tous arrivés ; le conseil délègue à Mme le Maire le choix de l'offre moins disante.

- Assurance dommages ouvrages

Madame le Maire rappelle, l'assurance dommage-ouvrage est une couverture pour les marchés publics de construction, après l'achèvement des travaux. Toute collectivité peut ainsi se garantir quant à des désordres et malfaçons de nature décennale, sans avoir à prouver la responsabilité de l'entreprise. L'assureur prend le relais et permet donc des réparations dans les meilleurs délais, charge à lui d'engager une action en responsabilité contre l'entrepreneur ou contre l'assureur de l'entrepreneur.

Mme le Maire donne lecture de la proposition de Groupama. Le montant de l'assurance est de 4000 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

#### **18. Vente de la cure : mandatement agence**

Une agence a été mandatée pour la vente de la cure : il s'agit de M. Aubourdy de l'agence Capi France

Il s'agit d'un mandat exclusif.

Le conseil accepte à l'unanimité

#### **19. Entretien annuel des hottes : devis**

L'entretien et le dégraissage des conduits de hottes est obligatoire mais actuellement n'est pas réalisé régulièrement.

Mme le Maire expose le devis de l'entreprise DHN : maintenance annuelle 912 € TTC

Le conseil approuve à l'unanimité

#### **20. Salle des fêtes : calendrier des travaux**

Une réunion de travail avec l'architecte s'est tenue. Suite à celle-ci il a été décidé de prendre le temps de réétudier le projet. Les travaux sont donc fixés pour mars 2023.

#### **21. Travaux divers**

Les travaux de peinture de la salle des sociétés débuteront à compter de lundi 31 janvier, pour 15 jours.

Les volets roulants à la Résidence Marguerite ont été réparés.

**Gîte :** la plaque de cuisson électrique ne fonctionne plus. Il serait judicieux de réaménager l'espace cuisine en installant une cuisinière. L'entreprise Dupuy a transmis 1 devis pour l'installation d'une cuisinière en remplacement des plaques. La commission bâtiment se réunira pour étudier le réaménagement de cet espace.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **22. Dispositif « participation citoyenne »**

Les élus jugent qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place ce dispositif sur la commune pour l'instant.

**Séance levée à 23h**